

CHUZELLES

informations



Mai – juin 2004

n° 72

Le mot du maire....

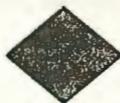
L'été est là, les vacances aussi avec du repos bien mérité pour tout le monde. La canicule de l'année 2003 est restée dans les mémoires. L'été 2004 verra la mise en place du plan canicule décidé par le gouvernement et relayé par le Préfet. Vous trouverez ci-après le détail du dispositif. Je profite de ce mot pour demander aux Chuzellois d'être très attentifs aux personnes fragiles de leur entourage (famille, amis, voisins...). La solidarité doit s'exercer pleinement pour que notre village ne connaisse pas le drame qu'ont vécu certaines villes en France, l'année dernière.

Même si la température n'est pas la même qu'en 2003 la sécheresse de cette année et la vulnérabilité de certains végétaux ont incité le préfet de l'Isère à prendre un arrêté pour interdire l'allumage de tout feu ouvert pendant 2 mois à compter du 8 juillet 2004.

Après les animations réussies du mois de juin, organisées par nos associations Chuzelloises, juillet a démarré fort avec Ciné-été, un petit tour de Caravan-Jazz, pour la première fois à CHUZELLES et le feu d'artifice du 13 juillet au soir offert par les municipalités de CHUZELLES et LUZINAY.

Dès la rentrée, l'animation reprendra avec le passage sur notre commune de la course "L'Ecureuil" (V.T.T) avec près d'un millier de concurrents. Cette manifestation aura lieu le 05 septembre 2004 au départ de LUZINAY. Elle sera suivie le 18 septembre 2004 par le forum des associations.

Je termine en présentant mes vives félicitations au « comité des fêtes » que viennent de créer de dynamiques bénévoles et **je souhaite à tous de très bonnes vacances.**



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2004

L'an deux mille quatre, le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mai 2004

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, NAVARRO, CASTRO, BROUZES, ALLARD.
Mmes : CARRET, AURIC, MOREL, ODRAT, PRAS, SYLVAIN, TERRIER.

EXCUSE : J. MIELCZAREK donne pouvoir à D. BROUZES
A. GODET donne pouvoir à P. ALLARD
D. CAMUZET donne pouvoir à M. MOREL

ABSENTS : G. DI RUZZA
C. BOREL

SECRETAIRE : M. MOREL

La Séance est ouverte à 20 heures 15.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 avril 2004 :

Le compte rendu est approuvé par
- 14 voix pour et 1 abstention.

◆ **Délibérations :**

n°31 : Election d'un nouvel adjoint :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Madame Christiane BOREL de son poste d'adjointe au C.C.A.S. et de conseillère municipale, décision motivée par des raisons personnelles.

Sa décision a reçu un avis favorable de la part de Monsieur le Sous-Préfet de Vienne.

Le maire remercie Christiane BOREL pour le travail accompli et sa disponibilité au service des chuzellois et chuzelloises.

Le maire présente le poste d'adjoint au C.C.A.S. vacant et demande aux élus intéressés de présenter leur candidature.

Le conseil municipal prend acte.

Monsieur Patrick ALLARD se propose pour remplacer Madame Christiane BOREL.

Les élus sont invités à procéder au vote qui a lieu à bulletin secret.

Les résultats sont les suivants :

- Monsieur Patrick ALLARD est désigné comme Adjoint au C.C.A.S. à 14 voix pour, 1 bulletin blanc.

La délibération suivante proposée au conseil municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte et accepte de délibérer.

n°32 : Election d'un nouveau conseiller délégué :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de remplacer Monsieur Patrick ALLARD, dans ses fonctions de conseiller délégué, suite à sa nomination en qualité d'adjoint au C.C.A.S..

Il propose la candidature de Marielle MOREL, conseillère municipale, qui accepte.

Le conseil municipal prend acte.

Madame Marielle MOREL est désignée comme conseillère déléguée à l'unanimité.

n°33 : Désignation de délégués dans différentes commissions communales :

Suite à la démission de Madame Christiane BOREL, il y a lieu de pourvoir à son remplacement dans les

différentes commissions communales dont elle était membre.

Après délibération, les désignations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

- commission « C.C.A.S. » : Patrick ALLARD
- commission « Ecole de Musique » : Gilbert NAVARRO
- commission « Finances-Budget » : Patrick ALLARD et Marielle MOREL
- commission « Environnement et Patrimoine » : Annie SYLVAIN

n°34 : Désignation d'un délégué titulaire au S.I.R.C.A.T. :

Suite à la démission de Madame Christiane BOREL déléguée titulaire au SIRCAT, il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

Monsieur Patrick ALLARD est nommé délégué titulaire au SIRCAT à l'unanimité.

n°35 : Désignation d'un délégué dans la commission « affaires sociales – logement social » à la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois :

Suite à la démission de Madame Christiane BOREL déléguée à la commission « Affaires Sociales – Logement Social » à la C.A.P.V., il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

Monsieur Patrick ALLARD est nommé délégué à la commission « Affaires Sociales – Logement Social » de la C.A.P.V. à l'unanimité.

n°36 : Transformation d'un poste de rédacteur principal en poste de rédacteur chef :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un agent Rédacteur Principal bénéficie d'un avancement au grade de Rédacteur Chef.

Il y a donc lieu de transformer à compter du 1^{er} janvier 2004 un poste de Rédacteur Principal en poste de Rédacteur Chef.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la transformation d'un poste de Rédacteur Principal en poste de Rédacteur Chef à compter du 1^{er} janvier 2004.

n°37 : Convention de maîtrise d'œuvre pour assainissement les Serpaizières :

VU :

- l'article 12 de la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ; l'article 7 de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- le décret n°2000-257 du 15 mars 2000 relatif à la rémunération des prestations d'ingénierie réalisées au profit de tiers par certains services des ministères de l'Équipement et de l'Agriculture ;
- le décret n°2001-210 du 7 mars 2001 portant code des marchés publics ;
- la délibération du 16 avril 2002 Convention Constitutive du Groupement de Commande ;
- la délibération n°24 du 26 mars 2004 Avenant n°1 à ladite convention ;

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- sollicite la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Isère (D.D.A.F.) pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre transit et collecte des eaux usées à Chuzelles, référence MIP N°n101567fb, aux conditions définies dans la convention annexée à la présente délibération, d'un montant de 7 700,00 € H.T. ;
- il y a lieu également d'acter les quotes-parts des marchés concernant la coordination en matière de sécurité et protection de la santé ainsi que le contrôle d'étanchéité à l'air et d'inspections télévisées des canalisations dont les montants pour Chuzelles sont les suivants :
 - . Mission S.P.S (Monsieur POUZIN) de 904,10 € H.T
 - . VISI 38 inspection du réseau de 2 987,75 € H.T.
- autorise le maire à signer tous les documents concernant cette mission ; à signer tous les documents des marchés à engager pour la réalisation de ce projet.

n°38 : Approbation convention A.D.M.R. :

Lecture est faite au conseil municipal d'un projet de convention sollicitée par la Fédération Départementale des A.D.M.R..

Il y a lieu de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer cette convention bilatérale avec l'association A.D.M.R., afin de mieux cadrer la partie financière. Cette convention prendra effet au 1^{er} janvier 2005.

Le conseil municipal demande de questionner l'A.D.M.R. et les communes voisines au sujet des critères qui devront être cohérents.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité donne tous pouvoirs au maire pour signer cette convention, ainsi que tous documents, pièces administratives ou comptables s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

N°39 : Contrat territorial avec le département :

Monsieur le maire donne lecture de la délibération proposée par la C.A.P.V. via le Conseil Général. Récapitulation est faite des actions inscrites dans le contrat territorial à titre d'expérimentation pour 2004.

Une élue souligne qu'il y a un problème pour la prise en compte de l'aménagement de la place du Belvédère sur cette ligne.

En effet, au lieu d'être inscrit dans le programme d'équipement des Communes, il est proposé dans celui du Développement Durable.

Il faut poursuivre les démarches auprès des services du Conseil Général afin de voir si ce dossier peut être inscrit dans une ligne traditionnelle et avoir des réponses claires.

Afin de ne pas retarder les actions retenues, le conseil municipal doit se prononcer sur la proposition actuelle du conseil général, validée par la C.A.P.V.

Vu la délibération du Conseil Général du 6 février 2004 sur l'expérimentation des contrats territoriaux du Département, décidant :

- d'engager le Département dans l'expérimentation 2004/2007 d'un nouveau dispositif d'aides aux communes et aux intercommunalités pour leurs dépenses d'investissement, et ce sur 5 territoires : canton de la Tour du Pin et du Pont de Beauvoisin, canton de l'Oisans, communauté de communes de Vinay, Isère Rhodanienne et Pays Voironnais,
- de valider les opérations mentionnées dans ces conventions pour l'année 2004 et leurs taux de subvention respectifs,
- de donner délégation à la commission permanente pour attribuer, dans la limite des crédits ouverts, les subventions correspondantes, et établir d'éventuels avenants nécessaires à l'ajustement de la programmation 2004.

Vu la convention territoriale proposée par le Conseil Général de l'Isère,

Le conseil municipal :

DECIDE :

- d'adhérer à la démarche d'expérimentation des conventions territoriales du Département pour les années 2004 à 2007,
- d'arrêter la programmation 2004 du « Contrat de développement territorial » et du « Programme d'équipement communal »,
- d'acter la programmation indicative 2005/2007.

PREND ACTE :

- que dans les domaines couverts par les conventions territoriales, ces contrats se substituent aux programmes de subventions traditionnels.

S'ENGAGE :

- à mettre en œuvre le programme d'opérations négocié avec le Département et à limiter les demandes de subventions à ces seules opérations, hormis pour les domaines

ne rentrant pas dans le champ du dispositif (opérations de fonctionnement, ou relevant des politiques d'échelle départementale, et voirie).

AUTORISE LE MAIRE :

- à signer au nom de la commune la convention territoriale de l'Isère Rhodanienne,
- à négocier et conclure au nom de la commune dans le cadre de l'avenant de fin d'année le volet « ajustement de la programmation 2004 »,
- à poursuivre la négociation pour les actions à programmer en 2005, 2006 et 2007.

N°40 : Emprunt assainissement :

Comme il était prévu lors du budget primitif assainissement 2004, l'adjointe aux finances rappelle que pour financer les travaux d'assainissement des Serpaizières, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 29 736 €.

Plusieurs organismes bancaires ont été consultés.

Après avoir pris connaissance du projet de contrat de prêt à taux révisable établi par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes Lyon et avoir observé que ce contrat prévoit la possibilité pour l'emprunteur d'opter à tout moment pour des conditions de taux fixe.

Après avoir en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Article I : pour financer les travaux d'assainissement des Serpaizières, la commune de Chuzelles contracte auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes Lyon un prêt à taux révisable d'un montant de 29 736 €, au taux EURIBOR 3 mois + 0,25%, d'une durée de 20 ans ;

Ce prêt permet à l'emprunteur d'opter à tout moment pour des conditions de taux fixe.

- Article II : Monsieur le Maire est autorisé à signer le projet de contrat dont le texte est annexé à la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.
- Article III : la commune de Chuzelles décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

N°41 : Décision modificative n°1 :

Le mandatement de l'achat du logiciel des Elections a été effectué sur le compte 2183 du budget investissement communal.

La trésorerie demande à ce que le règlement intervienne sur le compte 205 du budget investissement communal.

Il y a donc lieu d'ouvrir les crédits nécessaires, soit la somme de 1 500 €, au compte 205 du budget investissement communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte d'ouvrir une ligne de crédits d'un montant de 1 500 € au compte 205 du budget investissement communal.

La délibération suivante proposée au conseil municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte et accepte de délibérer.

N°42 : Convention ciné-été :

Le conseil municipal est informé de la projection, dans le cadre de « Ciné-Été », du film de Jean-Jacques ANNAUD « Deux Frères ».

Cette animation se déroulera le mercredi 7 juillet 2004 à partir de 21H00 au sein du groupe scolaire de Chuzelles, sauf en cas de pluie où un repli à la salle polyvalente de Villette-de-Vienne est prévu.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- l'article L.2121-29,

Considérant la nécessité d'établir une convention de partenariat entre la ville de Vienne et les communes participantes pour la réalisation de l'opération ciné-été,

Le conseil municipal à l'unanimité délibère :

- Article Unique : Monsieur le maire et Madame la Première Adjointe sont autorisés à signer tout document utile à cet effet, notamment les conventions d'organisation de séances entre la ville de Vienne et les communes participantes membres de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois.

La délibération suivante proposée au conseil municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte et accepte de délibérer.

N°43 : Mise à jour de l'inventaire :

Il y a lieu de sortir les matériels suivants de l'inventaire communal :

- Camion SAVIEM acquis en 1983 pour une valeur de 2 972,76 €, cédé à titre gratuit en 1993 ;
- Renault 4 acquise en 1989 pour une valeur de 3 582,55 €, cédée à titre onéreux au prix de 152,45 € en 2000.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

◆ **Divers :**

Point sur le Zonage d'assainissement :

Une réunion a eu lieu avec les élus et la Société Epteau afin de faire un point sur le zonage d'assainissement.

La Société Epteau doit faire des propositions complémentaires avec des priorités pour effectuer des

passages de caméra et sur la base du marché d'origine.

Le bureau d'études C21 poursuit l'étude de zonage pour les eaux pluviales.

Assainissement Luzinay-Villette-Chuzelles :

Le choix de l'entreprise a été retenu lors de l'ouverture des plis : il s'agit du Cabinet MERLIN.

Petite Enfance : projet de construction intercommunale :

Une réunion a eu lieu à Chuzelles le 19 mai 2004. Une réflexion et un avant-projet de construction intercommunale sur Villette-de-Vienne sont en cours (relais assistantes maternelles, accueil petite enfance, centre de loisirs...).

Les communes voisines demandent une position précise de Chuzelles sur ce projet. Chuzelles n'est pas opposé à celui-ci mais demande une étude de faisabilité complète. De plus, la commune de Chuzelles souhaite conserver le centre des 1000 loisirs sur son territoire.

Organisation des bureaux pour les élections européennes :

Les élections auront lieu dimanche 13 juin 2004 de 8 heures à 18 heures. Un tableau des permanences des élus chuzellois est établi.

Fête des mères :

Une cérémonie pour célébrer la fête des mamans est organisée par la municipalité en collaboration avec l'Association Familiale le dimanche 6 juin 2004 à 11 h.00 sous le préau de l'école élémentaire.

A cette occasion, les enfants présenteront une exposition de leurs dessins. Il est également envisagé de mettre à l'honneur une maman de famille nombreuse sur plusieurs générations, si sa santé le permet.

Courriers de plusieurs chuzellois :

Des chuzellois se plaignent de diverses nuisances aux alentours d'une carrosserie. Des élus iront sur place pour se rendre compte des différents problèmes et essayer de trouver des solutions avec le carrossier.

Courrier de Sévenne Environnement :

L'association Sévenne Environnement propose un projet de voie verte dans la vallée de la Sévenne, le long de la rivière.

Ce projet permettrait de valoriser notre vallée tout en lui conservant son caractère campagnard et accueillant, de valoriser son patrimoine naturel (paysages, faune et flore) et historique (découverte du moulin de Leveau, de la chapelle Saint-Maxime, de celles d'Illins et de Saint-Just-Chaleyssin...), d'aménager un espace réservé séparé de la circulation motorisée.

Le maire rappelle les sentiers viennois créés par le S.I.V.U. qui peuvent certes évoluer au niveau de la vallée.

Toutefois, il ne faut pas oublier la maîtrise foncière de ces chemins et leurs entretiens.

D'autres associations pourraient être associées à cette idée.

Calendrier des vacances :

Un planning des congés d'été du personnel et des élus est établi.

Convention 1000 Loisirs :

Un élu donne lecture d'un projet de convention concernant la mise à disposition de la salle du mille-club au centre des 1000 Loisirs.

Convention de prêt ou location du chapiteau de la commune :

Un élu donne lecture d'un projet de convention à mettre en place concernant le prêt pour les associations ou la location pour les particuliers, du chapiteau appartenant à la commune. Il convient d'en définir précisément les critères et les modalités.

Problèmes voiries :

Des riverains se plaignent actuellement du mauvais état de plusieurs routes de la commune, notamment :

- La route des Serpaizières où le revêtement n'a pas été refait correctement suite aux travaux d'assainissement. Des explications ont été demandées à la D.D.A.F., maître d'œuvre du chantier.
- La R.D.36 où l'enrobé s'arrache par plaques à chaque passage de camions, rendant la route très dangereuse, surtout pour les 2 roues. Ces remarques tout à fait justifiées et constatées par les élus ont été remontées à la D.D.E., gestionnaire de cette route pour le compte du département. Un courrier doit être également fait concernant la signalisation horizontale.

Extension de l'école :

Les plans de l'extension de l'école susceptibles d'être joints à la demande de permis de construire, ont été présentés au conseil municipal pour les derniers commentaires et validation avant dépôt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 heure.

Le Maire,

G. BOURGUIGNON.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2004

L'an deux mille quatre, le vingt cinq juin, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2004

PRESENTS MM. BOURGUIGNON Maire, MIELCZAREK, CAMUZET, NAVARRO, CASTRO, BROUZES, ALLARD.
Mmes : CARRET, GODET, MOREL, SYLVAIN.

EXCUSEES : R. PRAS donne pouvoir à MT. CARRET
C. TERRIER donne pouvoir à G. BOURGUIGNON
MT. ODRAT donne pouvoir à A. SYLVAIN
E. AURIC donne pouvoir à G. NAVARRO

ABSENT : G. DI RUZZA

SECRETAIRE : A. GODET

La séance est ouverte à 20H15

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2004 :

Le compte rendu est approuvé par 14 voix POUR et 1 abstention.

◆ Délibérations

N°44 : Destruction de tickets de cantine :

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'en raison du changement de couleur et de prix du ticket-repas au Restaurant Scolaire pour l'année 2004/2005, il y a lieu de procéder à la destruction des tickets inutilisés de l'année 2003/2004 numérotés de 20637 à 21500.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°45 : Aménagement de salles de réunion à la cure.

Afin de pouvoir réaliser les travaux d'aménagement de salles de réunion à la cure, Monsieur le Maire demande à ce que tout pouvoir lui soit donné pour la consultation des entreprises, l'attribution et la réalisation du marché.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir au Maire pour la signature de tout document, toute pièce administrative et comptable se rapportant à ce dossier, et globalement prendre toute décision nécessaire.

N°46 : Aménagement de la place du belvédère :

Les travaux d'aménagement de la place du Belvédère vont être réalisés dès l'attribution des marchés.

A cet effet, un avis d'information simplifié est publié dans un journal local et affiché sur le panneau d'affichage municipal à compter du 25 juin.

La date limite de réception des offres est donc fixée au 13 juillet 2004.

Monsieur le Maire demande à ce que tout pouvoir lui soit donné pour l'attribution et la réalisation de ce marché.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir au Maire pour la signature de tout document, toute pièce administrative et comptable se rapportant à ce dossier, et globalement prendre toute décision nécessaire.

N°47 : Achat de mobilier pour l'école élémentaire :

Le Maire informe les membres présents qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de mobilier et de fournitures diverses pour l'école élémentaire.

Monsieur le Maire demande à ce que tout pouvoir lui soit donné pour la consultation de fournisseurs et l'achat du mobilier et des fournitures diverses.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir au Maire pour la signature de tout document, toute pièce administrative et comptable se rapportant à ce dossier, et globalement prendre toute décision nécessaire.

N°48 : Déplacement d'un chemin rural :

Dernièrement, un administré a fait une demande en Mairie pour la modification de positionnement du chemin rural coupant sa propriété. Il s'agit du chemin n° 13 dit « du Sablier » qui passe à présent entre les parcelles 678-679 et 1825.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour la signature de tout document se rapportant à cette affaire et plus généralement à faire le nécessaire.

Il est précisé que les frais relatifs à ce déplacement seront entièrement supportés par l'administré.

Délibération : Création d'un poste d'adjoint administratif :

Après discussion, le Conseil Municipal préfère transformer le poste d'agent administratif en adjoint administratif au plus vite dès que le Centre de Gestion se sera prononcé.

La délibération est ajournée.

N°49 : Modification du tableau des indemnités aux élus suite à la nomination d'un nouvel adjoint :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la nomination d'un nouvel adjoint et d'un nouveau conseiller délégué, il y a lieu d'apporter des modifications au tableau des indemnités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de modifier le tableau établi dans la délibération n°29 du 16 avril 2004 comme suit :

- ALLARD Patrick, adjoint, 5.36 % de l'indice 1015
- MOREL Marielle, conseillère déléguée, 1.4 % de l'indice 1015

En ce qui concerne les indemnités du Maire, des autres adjoints et des conseillers municipaux, les taux sont maintenus à savoir :

- pour le Maire, 20.62 % de l'indice 1015
- pour les adjoints, 5.36 % de l'indice 1015
- pour les conseillers municipaux, 0.7 % de l'indice 1015

Le Conseil Municipal précise que les indemnités de fonction des élus suivront les augmentations de l'indice 1015.

Cette délibération est approuvée par 14 voix POUR et 1 abstention.

N°50 : Pouvoir permanent au maire pour la signature de conventions et règlements divers :

A l'avenir et afin de ne pas retarder la mise en application de certains règlements et/ou conventions, Monsieur le Maire demande à ce que tout pouvoir lui soit donné pour la signature de ces documents.

Après diverses explications, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité et donne pouvoir permanent au Maire pour signature de conventions et règlements divers.

◇ DIVERS :

Point sur les travaux :

Voirie de la CAPV :

Suite aux travaux réalisés au croisement des Martinières et Boiron, un courrier de remerciements des riverains a été adressé en Mairie.

Assainissement des Serpaizières (travaux restants à réaliser) :

Rappel : Le projet d'origine a été établi par la DDAF sans influence des riverains et des élus. Le maître d'oeuvre de la commune, spécialiste dans ce domaine, a tenu compte des lois et textes en vigueur ainsi que des règles de l'art et d'usage.

En fonction des sorties existantes des maisons, le maître d'oeuvre et l'entrepreneur ont finalisé les implantations des branchements en accord avec les propriétaires et au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Lors de la réunion du 16 avril 2004, le Conseil Municipal avait évoqué un problème soulevé par une antenne de raccordement de deux propriétés comprenant un petit collectif. La proposition de la majorité du Conseil Municipal concernant la participation aux fournitures sera transmise aux propriétaires. La participation aux fournitures sera réglée directement à l'entreprise et défalquée du marché.

Electrification rurale à Boussole :

Un compte rendu est fait sur l'état d'avancement des travaux. Différents devis pour des travaux complémentaires sont arrivés en Mairie et sont à l'étude.

Parallèlement à la réalisation de ce renforcement électrique, un aménagement esthétique du réseau de France Télécom est envisagée. Une proposition financière est parvenue en Mairie, des précisions supplémentaires seront demandées.

Réponses aux demandes des administrés :

Panneaux de signalisation :

Un administré demande à ce que des panneaux signalétiques soient placés à divers endroits de la commune pour faciliter l'accès au lieu-dit concerné. Monsieur le Maire précise que cette demande sera étudiée lors de la mise en place générale de la signalétique communale.

Stationnement gênant :

une famille chuzelloise rappelle par courrier, que le stationnement gênant de véhicules aux abords de sa propriété persiste.

Monsieur le Maire informe les élus qu'une rencontre a déjà eu lieu en Mairie en présence des personnes concernées et de la policière municipale. Cette dernière s'est rendue sur place à plusieurs reprises et n'a rien constaté d'exceptionnel. Une réponse sera adressée à cette famille après de nouveaux contrôles.

Informations diverses :

Ambroisie :

La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois a programmé une campagne d'arrachage de l'ambroisie du 28 juin au 30 juillet.

Quatre équipes (composées de quatre jeunes de l'AAVDASE, d'un éducateur et d'un agent de la CAPV) interviendront simultanément sur le territoire de la CAPV.

Concernant la commune de Chuzelles, cette campagne aura lieu pendant la semaine 27 et se déroulera principalement aux abords des voies communales et/ou sur tous les lieux publics dont la Commune est propriétaire. Ce sont les agents de la CAPV qui sont chargés de repérer les lieux infestés d'ambroisie.

Néanmoins, la commune peut signaler la présence d'ambroisie à ces agents.

Des prospectus d'informations seront distribués dans chaque foyer chuzellois.

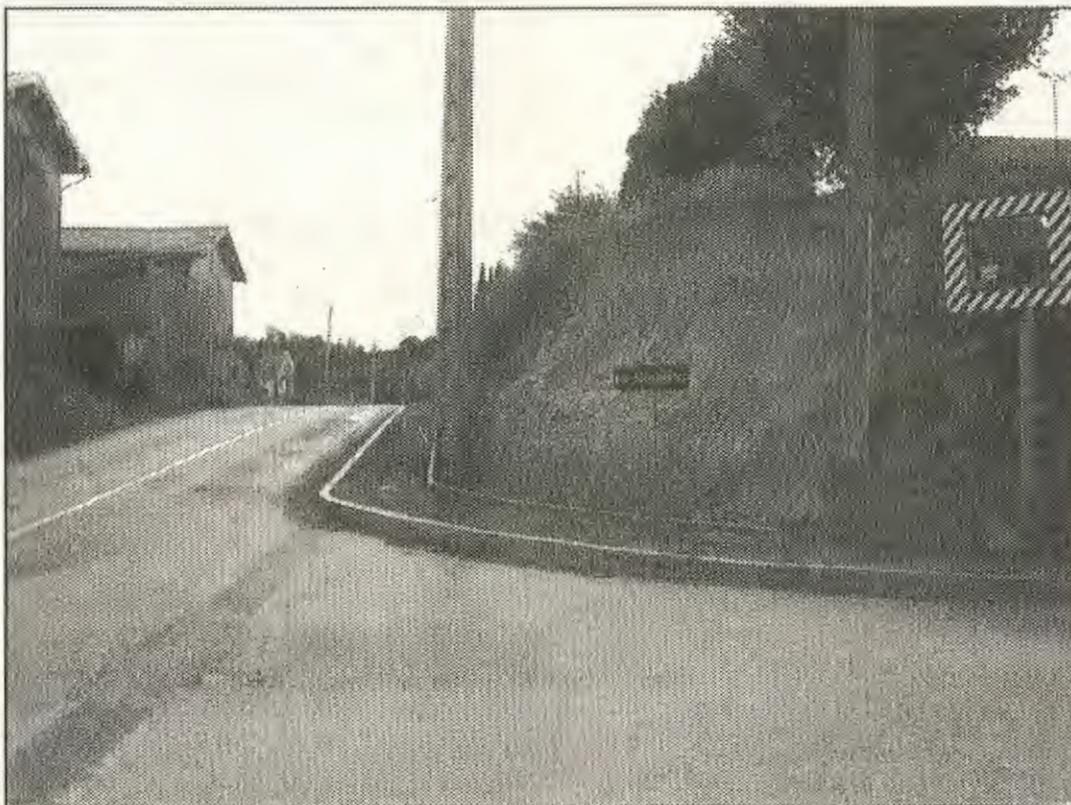
Suite à une proposition de Monsieur le Maire de Communay, une rencontre avec les riverains du hameau des Pins aura lieu le 1^{er} juillet à 18h30 en Mairie de Communay.

La prochaine séance de Conseil Municipal est fixée au lundi 23 août à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00.

Le Maire

G. BOURGUIGNON



Trottoir au carrefour de Boiron: route des Martinières et RD 123A



INFORMATIONS COMMUNALES

C.C.A.S - Centre Communal d'Action Sociale

Fête des mères Dimanche 6 juin 2004

A l'occasion de la fête des mères, comme chaque année les mamans ont été à l'honneur. Elles ont pu, une rose à la main (offerte par l'A.F.R) découvrir, ainsi que toutes les personnes présentes, l'exposition des dessins des enfants des écoles de Chuzelles sous le préau. Après quelques poèmes déclamés par des jeunes, Mr le maire dans son allocution, a mis à l'honneur une de nos doyennes du village, âgée de 97 ans. Cette grand-mère, aieule de cinq générations, n'a malheureusement pas pu être présente car hospitalisée depuis peu. C'est en lui souhaitant un bon rétablissement que nous convions toutes les mamans à la prochaine « fête des mères »

Cette cérémonie s'est terminée par un apéritif offert par la municipalité.

Don du sang lundi 14 juin 2004

Pour la troisième fois en un an, les chuzellois ont pu donner leur sang en participant à la collecte lundi 14 juin entre 16 et 19 heures dans la salle du 1000 club, spécialement aménagée pour recevoir l'équipe médicale et les donneurs. Près du bar un coin « casse croûte » permettait à ceux-ci de se restaurer.

52 personnes ont répondu à l'appel. On apprécie toujours les nouveaux donneurs, car il faudrait pouvoir encore augmenter le nombre de participants sans quoi l'antenne médicale risquerait de ne plus se déplacer sur notre commune (question de coût)

Merci à tous.

Prochaine collecte mi novembre 2004

Télé alarme

Lundi 7 juin, une chuzelloise, 1000° abonnée de la télé alarme du secteur Nord Isère, a reçu la visite de personnalités de la C.A.P.V et de la commune, lors de l'installation de son équipement de télé alarme.

Pour marquer cet événement des fleurs ont été offertes à cette nouvelle abonnée et cette rencontre conviviale s'est terminée autour d'un gâteau, accompagné d'un verre de pétillant offert par notre hôtesse.

Renseignements en mairie : Délégué télé alarme auprès de la C.A.P.V : P. Allard

J.A.L.M.A.L.V Jusqu'à La Mort, Accompagner La Vie

JALMALV Vienne

Jusqu'à La Mort, Accompanyer La Vie

Association loi 1901
112 bis-114 Ave Général
Leclerc 38200 Vienne

Tél & fax 04 74 72 12 30 ou
04 74 31 79 21

Présidente : Danielle Darbon
Tél & fax : 04 74 75 12 30

But de l'association :

Regrouper toutes les personnes soucieuses de :

- promouvoir une recherche sur les besoins des personnes en fin de vie
- contribuer à faire évoluer les attitudes face à la mort
- améliorer, dans le souci de la globalité de la personne, le soutien tant des malades en phase terminale que de leur famille et des soignants.

- offrir aux accompagnants bénévoles, aux familles et aux soignants, une possibilité d'échange, de soutien et de formation
- contribuer à l'amélioration de l'accompagnement des malades en fin de vie là où ils se trouvent.

Une plaquette concernant cette association est à votre disposition en mairie.

Le plan « canicule », présenté le 5 mai 2004 par le ministre de la santé et le ministre délégué aux personnes âgées, destiné à prévenir les conséquences d'un nouvel épisode caniculaire se résume en deux principaux axes :

- mettre en place un dispositif d'alerte et de gestion de crise décliné en quatre niveaux progressifs: « vigilance », « alerte », « intervention » et « réquisition de tous les moyens adaptés à la gestion de la catastrophe »



- Informer la population par une large campagne médiatique qui est lancée depuis début juin 2004 : Un dépliant intitulé « Canicule, santé en danger » est diffusé à 3 millions d'exemplaires auprès des pharmaciens

Le maire, par l'intermédiaire du CCAS, a pris les mesures nécessaires pour informer directement les personnes fragilisées, susceptibles de moins bien supporter que les autres une éventuelle vague de chaleur.

Nous vous rappelons que les périodes de fortes chaleurs sont propices à l'apparition de pathologies qui lui sont liées (notamment le coup de chaleur) ou d'aggravation de maladies préexistantes.

Plusieurs facteurs peuvent y contribuer:

Facteurs environnementaux

- lors des premières chaleurs, le corps n'est pas habitué aux températures élevées
- lorsque la chaleur dure sans répit plusieurs jours ou est continue jour et nuit
- en cas de forte humidité
- en présence de pollution atmosphérique
- dans un environnement très urbanisé et sans végétation aux alentours

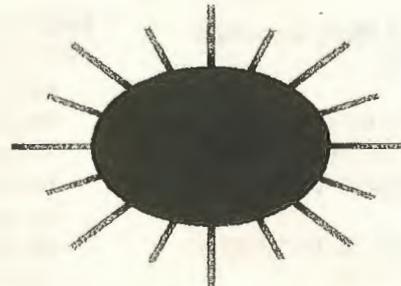
Facteurs personnels

- les personnes âgées
- les nourrissons et les enfants, notamment ceux de moins de quatre ans
- les personnes souffrants de troubles, dépendantes pour les actes de vie quotidienne
- les personnes suivant un traitement médicamenteux
- les personnes consommant de l'alcool ou des drogues
- les personnes seules

Conditions de vie ou de travail particulières

- absence de climatisation dans l'habitat (habitat difficile à rafraîchir : dernier étage, logement mansardé, grande baie vitrée, mauvaise isolation..)
- pratique de sport intense
- travail physique exigeant

Dans tous les cas, s'il est prévu de fortes chaleurs et que vous vous interrogez sur votre santé ou celle d'une personne de votre entourage, consultez votre médecin traitant ou votre pharmacien qui pourra vous donner tout conseil utile



Environnement

DIVAGATION DES ANIMAUX

Si vous trouvez des animaux en divagation sur la voie publique, vous pouvez, en dehors des heures d'ouverture de la mairie vous adresser à la S.P.A de Brignais avec qui nous avons une convention.

Celle-ci est ouverte :

► du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h00.

► le samedi de 11h00 à 18h00

En dehors des heures d'ouverture de la S.P.A de Brignais, vous pouvez laisser l'animal dans un box en laissant un mot avec quelques renseignements et éventuellement votre identité et numéro de téléphone.

Tél : 04.78.38.71.71 S.P.A – Bellecour

Tél : 06.09.41.71.74 Taxi animalier (en cas d'urgence)

NOUS VOUS RAPPELONS QUE:

- les engins à moteurs; QUADS, MOTOS, SCOOTERS etc... sont strictement interdit dans l'enceinte du stade municipal.
- Il est strictement interdit de faire du feu dans l'enceinte du stade

SECURITE VACANCES

Voici venu le temps des vacances; cependant veuillez à ne pas attirer l'attention des cambrioleurs, prenez quelques précautions en cas d'absence prolongée:

- * Avisez vos voisins les plus proches
- * Faites suivre votre courrier ou faites le prendre par une personne de confiance
- * Demandez que l'on ouvre régulièrement vos volets
- * Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence ou transférez vos appels si vous le pouvez
- * Placez vos bijoux et valeurs en lieux sûrs (les piles de linges sont les cachettes les plus connues...)

La policière municipale.

Le saviez-vous?

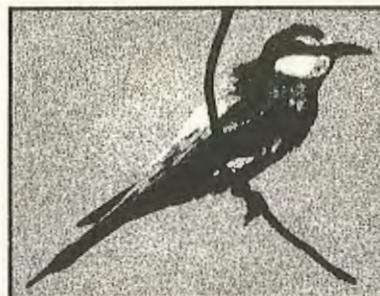
Notre commune, tous les ans à la même période devient le refuge de visiteurs qui s'invitent et séjournent environ cinq mois à Chuzelles.....

Qui sont ils ?

Ils arrivent mi-mai pour repartir début septembre.

Ce sont tout simplement de magnifiques oiseaux appelés «guêpier d'Europe» qui migrent d'Afrique de l'ouest et viennent se reproduire sur notre commune après un long voyage de plusieurs milliers de kilomètres pour repartir ensuite en Afrique.

Beaucoup de choses distinguent ces oiseaux des volatiles habituels.



Tout d'abord, ils ont de magnifiques couleurs, jaune, vert bleuté et rouge.

Ils émettent un cri et un chant particulier tout à fait reconnaissable. Ils creusent leur nid dans des murs de sable. Vous voyez que tout singularise ces oiseaux.

Pour les observer, dirigez vous vers la carrière à Chuzelles, leur repère annuel.

Depuis un point d'observation vous verrez ces oiseaux très craintifs qui se positionnent sur les hauteurs avec une prédilection pour les fils électriques. Leur vol est aussi particulier et très reconnaissable.

Soyez discrets et attentifs, cela vaut le coup d'œil.

Respectons les autres



On voit encore trop souvent des débris amoncelés à côté des poubelles, jonchés sur le sol...

Avec l'arrivée des fortes chaleurs, de suaves odeurs s'en dégagent. Alors pitié, pour épargner nos narines jetez vos déchets dans les récipients prévus à cet usage sans oublier de rabattre le couvercle.....

" Merci d'épargner ma boîte aux lettres !"

La prévention des déchets est l'affaire de tous.

Chaque citoyen peut, par des actions concrètes et simples, oeuvrer au quotidien pour limiter la croissance constante de la quantité de déchets que nous produisons. C'est un enjeu majeur de la gestion des déchets, et donc de la protection de notre environnement, pour les années à venir.

La question des imprimés publicitaires et des journaux gratuits non adressés est un exemple, parmi bien d'autres, de ce qui peut être fait dans ce sens.



Nos boîtes aux lettres se trouvent souvent remplies par des prospectus, des publicités, ou des journaux gratuits. Ces courriers non adressés correspondent en moyenne chaque année à 40 kg par foyer. Les publicités des grandes surfaces représentent 58% de ces quantités, les journaux gratuits 18%, le commerce local 14%, le reste correspond aux services et aux publications des collectivités locales. Le coût de la collecte et du traitement de ces courriers non adressés est à la charge des collectivités locales et donc du contribuable. Pour une ville de 100 000 habitants leur traitement représente une dépense supplémentaire de 250 000 € par an.

Moins de prospectus dans sa boîte aux lettres, c'est possible.

Pour ceux qui ne lisent pas les imprimés non adressés et désirent ne plus les recevoir dans leur boîte, une solution simple existe en apposant sur la boîte aux lettres l'autocollant " Merci d'épargner ma boîte aux lettres ".

Cet autocollant, initiative du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, signifie le refus de recevoir des imprimés publicitaires et des journaux gratuits sans adresse. Les publications des collectivités locales ne sont pas concernées. Un geste simple qui permet de limiter les quantités de déchets à gérer.

Vous pourrez vous procurer cet autocollant en mairie dès le mois de septembre.

Bâtiments—Voirie

Travaux d'entretien et d'amélioration de la voirie communale.

- ◆ Revêtement mono-couche sur:
 - voie communale N° 5A du carrefour avec la 1A à sommet de VC 5A
 - voie communale N° 5A du carrefour avec la VC1A à la RD36

- ◆ voie communale N° 1 des Martinières: aménagement d'un trottoir de la VC1 à la RD123A

- ◆ voie communale au niveau de la plateforme des conteneurs de tri sélectif
 - voie communale N° 13 (Boussole)
 - Mille Club

Travaux d'entretien des bâtiments.

- ◆ Mille-club
 - Mise en conformité des plafonds du 1000 loisirs (rez de chaussée)
 - Mise en conformité de l'installation électrique.

Fêtes et sports

Bilan pour l'année 2003/2004

L'année sportive s'achève sur notre commune et l'heure est au bilan des compétitions passées.

Tout d'abord au tableau d'honneur le Rugby Club de la Sévenne.

L'équipe première, après un championnat très disputé termine à la première place de son groupe, et accède en promotion d'honneur régional.

Un niveau intéressant avec

des matches relevés et de futurs adversaires qui seront tenaces.

Bravo à vous rugbymen, tous nos encouragements pour la saison 2004-2005 et bonne reprise.

Ensuite le football Club de la Sévenne également à l'honneur avec une équipe qui a réalisé un excellent parcours en championnat, l'équipe des moins de 13 ans.

L'équipe senior quant à elle a réussi à se maintenir dans sa division (non sans mal...).

Un petit mot enfin à tous nos sportifs chuzellois que nous croisons sur notre commune, coureurs à pied, cyclistes, randonneurs et adeptes de la gymnastique, profitez de vos vacances et reprenez dès la rentrée vos activités physiques favorites, sans oublier d'attirer et d'encourager à vous suivre les plus sédentaires.

Bonnes vacances à tout nos sportifs.

Horaires d'été de la piscine de Vilette de Vienne

JUILLET ET AOUT 2004

Lundi	de 11h00 à 19h45
Mardi	de 11h00 à 19h45
Mercredi	de 11h00 à 19h45
Jeudi	de 11h00 à 19h45
Vendredi	de 11h00 à 19h45
Samedi	de 11h00 à 19h45
Dimanche	de 10h00 à 18h45

TARIFS

Au 01.01.2004

ENFANTS	: Entrée	: 2,80€
(de 4 à -14ans)	: carte de 10 entrées	: 18,00€
ADULTES	: Entrée	: 3,80€
	: carte de 10 entrées	: 30,00€

Paiement par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC ou par carte bleue.

SUV

Service Urbain Viennois

Tous à vos maillots!

Navette pour la piscine de Vilette de Vienne
Du lundi au samedi - du 1er juillet au 31 août 2004.

CHUZELLES / LUZINAY / SEPTEME / SERPAIZE / VILLETTE DE VIENNE

Arrivée à la piscine de Vilette de Vienne à 13h30 ou 15h30
Retour de la piscine de Vilette de Vienne à 15h30 ou 18h30

Ce service ne fonctionne que sur réservation préalable : TADEO-0810 414 909
avec prise en charge aux points habituels de TADEO.



INFORMATIONS INTER-COMMUNALES

P.A.R.F.E.R - Rapport d'activité

L'association PARFER a vu le jour le 12 juin 2002 suite à la poussée de Maires de l'Est Lyonnais, qui inopinément au milieu d'un Débat Public sur le COL (Contournement Ouest Lyonnais) ont pris connaissance d'un Projet de CFAL (Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise).

Des démarches ont alors été entreprises à l'encontre de ce Débat Public mais sans résultat pour l'Association.

Celle-ci est alors restée dans l'attente d'avancées significatives de RFF (Réseau Ferré de France) Maître d'Ouvrage du Projet.

La Décision Ministérielle du 16 Mai 2003 approuvant le cahier des charges remis par RFF a réveillé l'association et depuis Février 2004, celle-ci est rentrée dans une nouvelle phase.

Son nouveau Bureau se compose de M. Raymond DURAND (Maire de Chaponnay) **Président**, M. Pierre ROBERT (Maire d'Anthon) **Secrétaire**, et Mme Christiane TERRIER (Adjointe à Chuzelles) **Trésorière**.

Depuis le mois de Février, PARFER s'est donné les moyens de ses ambitions en embauchant un Gestionnaire à mi-temps pour faciliter la transmission d'informations à l'intérieur mais aussi vers l'extérieur de l'Association, il est à votre service aux coordonnées citées ci-dessus.

Dans cette même perspective de partage de l'information, un site Internet est en ligne à l'adresse suivante : www.parfer.org ; et depuis quelques jours l'Association a décidé de confier sa défense à un Cabinet d'Avocat Lyonnais.

Tous ces investissements s'accompagnent de nombreuses réunions formelles ou informelles avec Monsieur le Préfet de Région, Monsieur le Président du Conseil Général du Rhône, Réseau Ferré de France ou les Associations de Riverains (tel FRACTURE ou SEVENNE Environnement).

Nous devons être reçus très prochainement au Cabinet du Ministre des Transports à Paris et nous espérons que nos demandes d'entrevue auprès de Monsieur le Président de la Région Rhône-Alpes et de Monsieur le Président du Grand Lyon ne resteront pas lettre morte.

PARFER est conscient de la nécessité de désengorger les routes de nombreux camions et le centre de Lyon de nombreux trains de marchan-

dises dangereuses, seulement nous refusons de simplement déplacer le problème 30 Km plus loin.

Les prévisions de croissance et de développement de l'INSEE montrent que d'ici 20 ans, période de plein rendement de ce contournement, celui-ci sera en plein centre de la nouvelle agglomération lyonnaise qui ne peut voir son développement se faire qu'à l'Est.

Voulons nous refaire l'erreur du Tunnel de Fourvière ?

Imaginez vous faire passer plus de 300 Trains de marchandises par jour sur la Place Bellecour ?

La réponse semble évidente posée ainsi, mais c'est le raisonnement que nous devons adopter pour les générations futures, il s'agit d'infrastructures destinées à durer et non de consommables !

RFF doit rendre sa copie au cours du premier Semestre 2004, 4 fuseaux de passage pour la partie Nord seront alors arrêtés avec des variantes pour chacun d'eux.

Il est donc temps d'agir, les Élus mènent les actions que leur permet leur fonction mais ils ont besoin de votre soutien auprès des Associations de Riverains.

Les communes adhérentes à PARFER rassemblent plus de 220 000 habitants, nous voulons entendre leurs voix et être soutenus dans le combat que nous menons, comme nous apportons notre aide et notre soutien aux Associations de Riverains

Mobilisez-vous pour soutenir leurs actions !

N'hésitez pas à consulter le site de PARFER www.parfer.org, de nombreuses informations y sont présentées.

Association P.A.R.F.E.R
Place de la mairie
69970 CHAPONNAY
Tel: 04 78 96 09 10
Fax: 04 78 96 08 51
E-mail: contact@parfer.org



PÊLE - MELE

Mairie - 38200 CHUZELLES

Tel : 04 74 57 90 97

Fax : 04 74 57 43 08

E.mail : mairie-chuzelles@wanadoo.fr

Site internet: www.mairie-chuzelles.fr

Horaires d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 8 h30 – 11 h30

Mercredi : 10h00 – 11h30

Vendredi : 16h00 – 19h00

Consultance architecturale – C.A.P.V

Permanences gratuites de l'architecte conseil du
C.A.U.E de l'Isère, Mme Sylviane PINHEDE

Prendre rendez-vous au
04 74 78 78 76

Espace saint Germain – Bâtiment Antarès
30, avenue Général Leclerc
38200 Vienne

Vendredi après-midi

9 et 23 juillet 2004

6 ou 20 août 2004

3 et 17 septembre 2004

1er et 22 octobre 2004

5 et 19 novembre 2004

3 et 17 décembre 2004

Déclaration de dons exceptionnels.

La nouvelle mesure qui vient d'être mis en place, visant à favoriser la transmission du patrimoine sous forme de liquidités, bénéficie d'une exonération temporaire et totale de droits.

Un imprimé n°2730 "déclaration de dons exceptionnels" a été réalisé. Il est disponible sur le site Internet www.impots.gouv.fr (lancer "recherche d'un formulaire" et indiquer le n° de l'imprimé). Des exemplaires sont également disponibles en mairie

Agenda des manifestations

juillet 2004

- 03 Concours de pétanque – Trait d'union
- 07 Ciné-été
- 10 Caravan'jazz
- 13 Feu d'artifice à Luzinay (en collaboration avec Chuzelles)

août 2004

Relâche.....

septembre 2004

- 04 Concours de pétanque – St Vincent
- 18 Forum des associations

Libre circulation sur le territoire de l'Union Européenne.

Le 1er mai 2004, l'Estonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie, la République Tchèque, la Hongrie, Malte et Chypre ont intégré l'Union Européenne.

Ainsi à partir de cette date les ressortissants des états membres peuvent entrer et circuler librement sur l'ensemble du territoire élargi de l'Union Européenne dès lors qu'ils sont détenteurs d'un passeport ou d'une carte d'identité en cours de validité.

En conséquence, depuis le 1^{er} mai 2004, les ressortissants français peuvent entrer et circuler sur le territoire des nouveaux états membres sous couvert de leur carte nationale d'identité en cours de validité.

De ce fait, l'accroissement des demandes de titre d'identité et de voyage engendre de longs délais de délivrance. Il convient donc de déposer les dossiers dans des délais compatibles avec les contraintes de délais d'instruction.

Accidents de baignade en piscine et autres points d'eau

Chaque année, l'eau tue ! En 2003 il a été constaté 1154 noyades dont 435 mortelles.

Les principales victimes étaient les enfants de moins de 6 ans et des personnes de plus de 45 ans.

Sous l'égide de l'INPS (institut national d'éducation et de prévention pour la santé), deux brochures ont été éditées afin de sensibiliser de nouveau le public.

Le premier dépliant « **ce qu'il faut savoir avant de se mettre à l'eau** » rappelle les conseils élémentaires de sécurité :

- connaissance du milieu aquatique dans lequel le baigneur va évoluer
- prudence nécessaire avant de s'y engager
- surveillance de sa forme physique et de ses capacités

Le second dépliant « **piscine protégée, faut quand même me surveiller** » met l'accent sur la vigilance constante que les adultes doivent exercer sur les jeunes enfants. Il rappelle aussi les nouvelles dispositions relatives aux dispositifs de protection pour les piscines. Un rappel des gestes qui sauvent en cas de noyade complète le document.

Vous pouvez retrouver ces dépliants sur le site internet de l'INPES : www.inpes.sante.fr

S.D.E.I

Alerte téléphonique des consommateurs en cas de crise sanitaire.

La S.D.E.I dispose d'un nouveau service d'information en temps réel des consommateurs d'eau, en cas de risque sanitaire.

Ce service innovant permet d'informer par téléphone, en deux heures maximum, jusqu'à 25000 foyers en cas d'incident sur le réseau de distribution d'eau potable pouvant entraîner un risque sanitaire (pollution, manque d'eau prolongé, problème de qualité de l'eau...). Ce système permet de cibler précisément la zone concernée.

En début de crise, un message est diffusé aux habitants par appel sur leur ligne téléphonique annonçant les mesures de précaution à prendre. Une fois l'incident clos, un message prévient du retour à la normale. De plus un numéro vert est disponible en permanence pendant la crise pour donner des informations complémentaires et régulières sur l'évolution de la situation.

Nouveau commerce à Chuzelles

L'ouverture du salon de toilettage
" Histoire de chien "

vous propose depuis début juin:

pour leur bien être.....et le votre....

BEAUTE, HYGIENE ET CONFORT

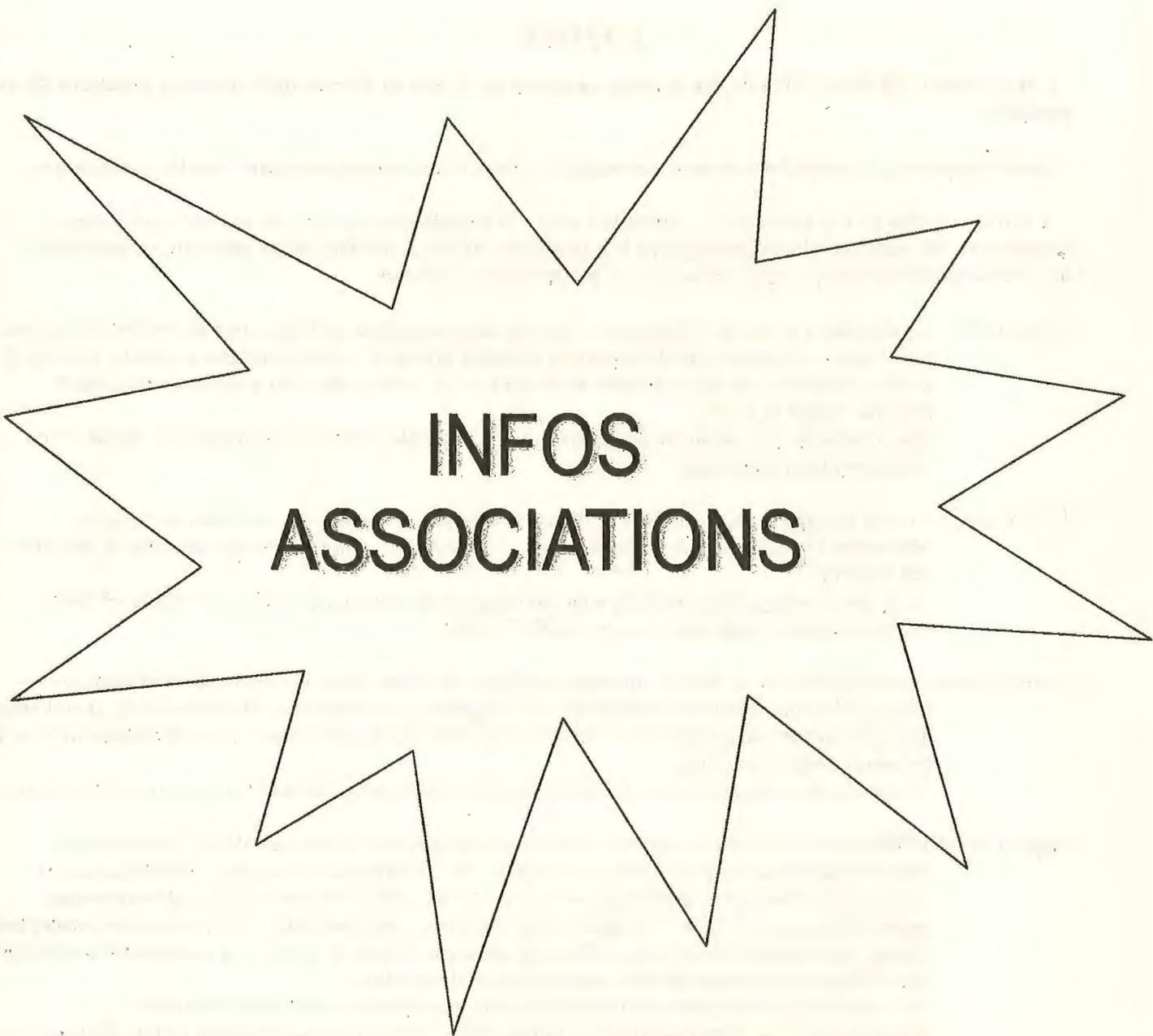
- Toilettage de chiens toutes races
- Démêlage, bain, brushing
- Coupe ciseaux
- Tonte, épilation
- Toilettage de chats

BOUTIQUE SPECIALISEE

- Accessoires
- Jouets
- Alimentation
- Friandises..



**Pour tous renseignements et rendez-vous, appelez au
04 74 54 70 73**



INFOS ASSOCIATIONS

Devant l'augmentation du nombre des articles soumis par les associations, nous vous demandons de faire tenir vos informations dans une demi-page (à partir de septembre).

**Les articles des associations sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs.
La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.**

CHINE

L'Association ARYNA –VOYAGES a réalisé un circuit du 1° Mai au 18 Mai 2004, avec son groupe de dix-huit personnes.

Nous évoquerons les points forts et sans minimiser les visites classiques prévues dans tous les programmes.

A 150 km de PEKIN (la banlieue !) : JINSHANLING ; La Grande Muraille dévoile son impressionnante architecture. En gravissant les escaliers jusqu'à la première tour, nous profitons d'un panorama exceptionnel. Les fortifications suivent les lignes de crête et se perdent dans le lointain.

CHENGDE : La Résidence d'Eté de l'Empereur : reconstitution costumée de l'ouverture de la Porte Principale. Les Temples, certains sont d'inspiration tibétaine (Potala à Lhassa) avec des chortens, moulins à prières. Les toits aux angles relevés et chargés de décoration, des vieux arbres et une grande sérénité malgré la foule.
Découverte du découpage de papier par une Enseignante réputée. Un papillon qui prend vie en trois minutes, quelle magie.

LUOYANG : Grottes Longmen creusées dans le flanc d'une falaise, avec ses innombrables sculptures. Monastère Shaolin au pied d'une montagne. La fumée des bâtons d'encens accentue la dévotion des visiteurs.
La démonstration d'arts martiaux a été un rappel pour certains du Kalaripayat (Inde du Sud), la même technique et qui date environ du XIV° siècle.

A mi-distance entre LUOYANG et XIAN : montée en télécabine à Hua Shan, la cinquième montagne sacrée. Paysage découpé comme de la dentelle et vertigineux. Les chemins taillés dans le roc, des chaînes avec des milliers de cadenas : ce sont des vœux et la clé est jetée dans le vide. Quelques pins au tronc torturé griffent le ciel bleu.
Un saucisson, qui avait résisté à ce long périple, a été dégusté. Cela a bien amusé les promeneurs.

Région du GUIZHOU, au Sud-Ouest de Guilin : découverte des minorités ethniques MIAO, DONG, HUI... Des paysages d'une beauté à couper le souffle. Des rizières ont été creusées, sculptées sur les versants des montagnes, ponctuées par une meule de paille, soulignées par de la terre rouge, quadrillées par un système d'irrigation ingénieux avec des demi-bambous. Parfois des écharpes de brume s'accrochent à la cime des arbres ajoutant une touche de mystère et accentuant la solitude des villages aux maisons de bois cachés au fond d'un vallon.
Les costumes des paysannes indiquent leur clan et un timide sourire nous est offert.
Une cérémonie de bienvenue dans un village MIAO nous a permis d'assister à leurs danses, leurs chants accompagné de musique de Lusheng (instrument traditionnel en tuyaux de bambou).

GUILIN visite de la Ville de nuit : les éclairages apportent un relief et une douceur à tous les monuments, parcs et avenues.
Centre Technique du Thé : présentation de la culture, de la récolte, du séchage, des mélanges et dégustation après un rituel de préparation.

SHANGHAI visite de nuit, ville qui ne dort jamais, les éclairages des tours donnent une dimension d'infini mais qui s'arrêtent vers 22H. !!

Une constatation la Chine est propre (autoroute balayée et glissières de sécurité essuyées au chiffon par exemple). L'accueil a toujours été souriant et très sympathique même avec les difficultés pour communiquer. Grâce à tous nos Guides, Chauffeurs et surtout Mr ZHANG (Guide National), de ce voyage restera des souvenirs inoubliables.

G.RAYNAL



le Sou des Ecoles

remercie toutes les personnes
qui ont permis de mener à bien
la **kermesse** de fin d'année,

ainsi que tous les parents et enfants
présents à cette fête.

Nous vous donnons rendez-vous le
vendredi 1er octobre à 20h30
salle des Poletières
pour notre **assemblée générale**.

**encore Merci à Tous
et Bonnes Vacances!**

CHORALE LA CLE DES CHANTS



Tout d'abord bonnes vacances à tous ;

Comme toutes les années, la saison chorale s'est terminée par un pique nique .Il faisait beau, nous étions bien sous les arbres de Ste Maxime heureux de se retrouver avec d'anciens choristes. Les dames se sont déguisées en cuisinières et pâtisseries on s' est régalé dans la bonne humeur !!

Après le voyage à Chaligny , nous avons travaillé dur fin de préparer le concert de Ternay.

Ternay organise une fete médiévale tous les deux ans , qui a toujours beaucoup de succès. Le 19 juin 2004, malgré le ciel maussade, une foule énorme se dispersait entre l'église, le château de la Porte, le parc, la place du Prieuré, le jardin des moines, la cour ou diverses animations se produisaient , des jongleurs , des acrobates , des magiciens etc....

Les choristes présentaient leur programme à l'église . Outre la Clé des Chants, il y avait celle de Communay , qui s'est alliée à celle de Ternay , ce qui formait un bon groupe .

A 19h30 , première partie du concert , l'église est pleine à craquer. On commence par un extrait des « Danses Francaises de la Renaissance » intitulé Branle de Bourgogne dirigé par Simone Payet , suivi d' un autre morceau du meme style « La Gaillarde » danse très rythmée et vive .

Nous continuons par un chant d' amour de 1570 arrangements de Louis Durey « Ma douce fleur écrit en vieux francais.

Puis c'est « la guerre des paysans datant de 1525 toujours très applaudi .

Rita Bois prend la baguette pour nous faire interpréter « quand j'entends » écrit par Pierre Certon en 1572 , très beau et trop court .

C'est au tour de Martine Fagot de conduire d'abord un chant italien très enlevé intitulé « So ben mi ch a bon tempo suivi d' un chant d 'église « alta trinita beata »

Revenons à Chuzelles

Vous allez l'apprendre par les journaux , il y a le forum des associations le 18 septembre 2004 vous pouvez nous contacter ;

D'autre part un projet de chanter « La fantaisie de Beethoven » le 18 octobre avec la chorale populaire de Toulouse et l' 'harmonie de St Symphorien d'Ozon conduite par Patrick Mange .Date à retenir : c' est une nouveauté, le repas de la chorale aura lieu un dimanche à midi ce sera le 07 novembre ;

N'oubliez pas que les répétitions de la chorale reprennent le 09 septembre ; si des chuzellois sont tentés , n'hésitez pas à nous rejoindre .



sévenne environnement

Association pour la protection de l'environnement
des communes de la vallée de la Sévenne

Association agréée de protection de l'environnement
Membre de la FRAPNA Isère

Chuzelles – Luzinay – St Just Chaleyssin – Serpaize – Villette de Vienne

A noter dès à présent sur vos agendas

**Sévenne environnement organise pour la
7^{ème} édition**

**LA FÊTE DES MÉTIERS ET
DES PASSIONS**

dimanche 3 octobre 2004

à St Just Chaleyssin

Samedi 18 septembre 2004 – forum des associations

**Samedi 18 septembre 2004,
de 9h00 à 13h00
rendez-vous au 1000 club et à la salle des
Poletières.**

**Les associations chuzelloises et inter-
communales seront heureuses de vous accueillir
et de vous présenter leurs activités et
programme de l'année lors du forum des
associations.**

Associations présentes:

- | | |
|---|-------------------------------------|
| ✦ Harmonie | ✦ F.C.S - football |
| ✦ Ecole de musique | ✦ Gymnastique volontaire |
| ✦ Clé des chants - Chorale | ✦ A. B.C – boules |
| ✦ Sou des écoles | ✦ Arts et loisirs à gogo |
| ✦ A.P.E - Parents d'élèves | ✦ Chuzelles, histoire et patrimoine |
| ✦ Compagnie du Gai Savoir - théâtre | ✦ Vigilance |
| ✦ 1000 loisirs – centre de loisirs | ✦ Comité des fêtes |
| ✦ O.D.J.C – association des jeunes | ✦ Raptag |
| ✦ Sévenne environnement | ✦ A.D.M.R – aide à domicile |
| ✦ Trait d'union – club des aînés | ✦ Cht'is sévenne |
| ✦ A.F.R – Association Familiale et Rurale | ✦ A.R.V.S – Don du sang |
| ✦ Saint-Vincent de Chuzelles | ✦ Cap montagne |

Bulletin tiré à 800 exemplaires
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N° 72 Dépôt légal – juin 2004